

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 6 JUILLET 2015

DELIBERATION N°2015-48

OBJET : Convention cadre Centre Val de Loire Université pour la concertation et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre Val de Loire.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

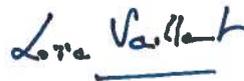
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la convention cadre Centre Val de Loire Université pour la concertation et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre Val de Loire, telle que modifiée en séance.

Fait à Tours, le 8 juillet 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT